



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cayenne, mardi 28 avril 2020

Soutien de l'État à l'économie guyanaise Mise à jour des chiffres clés parus dans le « Covid info » du 11 avril.

L'activité économique, si elle n'est pas totalement à l'arrêt en Guyane, devra reprendre progressivement. Les dispositifs gouvernementaux mis en œuvre en soutien des entreprises ont été sollicités par les socio-professionnels, des versements conséquents ont été réalisés, qu'il s'agisse du fonds de solidarité, de l'activité partielle.

Chômage partiel :

1 932 demandes d'entreprises guyanaises, pour 13 184 salariés (soit 24 % de l'emploi salarié guyanais) représentant un volume de 5 322 118 heures. 2,6 M € ont d'ores et déjà été versées au titre de ce dispositif.

Les secteurs qui sollicitent le plus le dispositif sont la construction, les commerces (hors alimentation) et l'hébergement/ la restauration

Fonds de solidarité :

1^{er} volet : 1592 demandes ont fait l'objet d'un versement pour un montant total de 2,2 M€. Par ailleurs, le secteur du tourisme bénéficiera d'un fonds de 500 millions d'euros pour octroyer aux entreprises n'ayant pas – ou pas encore – obtenu de prêt garanti par l'État, et notamment aux hôtels, cafés et restaurants, des avances, remboursables dès que l'activité le permettra.

Report de charges fiscales :

125 demandes déposées pour un montant global de 2 M €.

Remboursement d'acomptes de l'Impôt sur les sociétés (IS) :

22 pour un montant global de 683 254 €.

Reports de paiement auprès des services des douanes de droits et taxes à 2 mois :

18 demandes pour un montant global de 6,7 M€.

4 nouvelles demandes sont en cours d'instruction, pour un montant total de 400 k€.

Prêt Garanti par l'État (données au 17/4, source PGE)

Nombre de clients ayant demandé des reports d'échéance de prêt	2321
Nombre de demandes clients ayant demandé un PGE	305
Volume en € des PGE sollicités	68549000

Les crédits versés par l'État vers les entreprises et les collectivités territoriales :

Dans le cadre de leurs plans de continuité d'activité, les services de l'État se sont mobilisés pour assurer le versement des aides et subventions aux entreprises et aux collectivités. Les services de la DRFiP poursuivent les mises en paiement des collectivités territoriales et des établissements publics.

Un suivi régulier des collectivités est effectué afin de réduire les retards de paiement des créances des entreprises.

Contact presse

Service Régional de la Communication Interministérielle

communication@guyane.pref.gouv.fr
www.guyane.gouv.fr

Rue Fiedmond – CS 57008
97307 Cayenne Cedex